



**DELIBERATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA CCLPA**

Séance du 18 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mars à dix-huit heures trente, le conseil du CIAS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Monsieur VERNHES Gilbert

PRESENTS : - MME FRASSIN- MME BONNASSIEUX- MME ALBERT -MME VALERO -MME ZUMERLE- MME VIDAL- MM VANDENDRIESSCHE- MME MOLINIER -MM VERNHES-MM BOUSCATEL-MM MAZARS- MM RAMUSCELLO

EXCUSES : MM BARDOU- MME VIDAL

PROCURATION : MME VIDAL a donné procuration à MME ALBERT

N° D2026 /10

Objet : Tarif location lit - dispositif médical

Le Vice-Président expose :

Le choix de devis pour la location des lits médicalisés standard en 90, lit médicalisé Alzheimer standard en 90 et les lits médicalisés en 120 cm ou 140 cm.

Le choix des devis :

- BMS avec un tarif de 0.598 euros / jour et par résident
- MS81 avec 3 tarifs différents : 1.06 euros pour les lits standard, 1.04 euros (lit Alzheimer), 0.51 euros pour les lits médicalisés en 120 cm ou 140 cm.

Le choix du devis porte sur : BMS

Pour les matelas à air et compresseur par jour et par résident :

- BMS : 0.596 euros
- MS81 : 0.79 euros

Le choix du devis porte sur : BMS

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré donne un avis favorable sous réserve des clauses du contrat fourni par le prestataire

- Accepte la proposition du DEVIS de location des lits citées ci-dessus sous réserve des clauses du contrat fourni par le prestataire
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget de la Résidence La Grèze
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Vice-Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**Le Vice-Président,
Gilbert VERHNES**

**La secrétaire de séance,
Martine ZUMERLE**